



Utilisation d'une de mes photos sans accord

Par **yOyO38**, le **23/09/2008** à **15:59**

Bonjour,

Je me permet de vous soumettre cette question, car j'avoue ne pas savoir comment m'y prendre.

Je suis photographe amateur, ce qui signifie que je ne vend pas de photographies. Malgré tout je n'autorise pas l'utilisation des mes photos sans mon accord.

J'expose mes photos sur un site web, une commune à pris une photo et la utilisée pour la création d'une affiche pour un concert.

Comment puis-je faire en sorte que la mairie me paye ou me dédommage pour l'utilisation de cette photo sachant que je suis un particulier?

Je tien à préciser que sur mon site web, il est clairement indiquer que mes photos ne peuvent être utilisées sans mon accord (si les modérateur son d'accord, je peut faire un lien vers mon site ou j'explique cela).

Bref vous l'aurez compris, je suis aujourd'hui face à un vol d'une de mes photos, et ce par une collectivité publique, que doit-je faire?

Je ne souhaite pas partir dans un procès ou autre, j'imagine qu'il existe bien d'autre solutions.

je m'en remet à vous.

Par avance merci de vos réponse.

